Allocution de Monsieur Gilles Fabre

ꕥ ◆ ꕥ

Président de l'Académie de Stanislas

1750… 2000. A l'aube du troisième millénaire, notre Compagnie célèbre deux siècles et demi d'activités ; ne soyez donc pas étonnés qu'en ce temps, je veuille évoquer sa fondation par le duc de Lorraine et de Bar, roi de Pologne, beau-père de Louis XV : Stanislas Leszczynski. Mais je pense que l'on ne me pardonnerait pas de le faire sans tenter de rétablir le contexte de cette naissance. La Création de l'Académie de Stanislas n'appartient pas à la génération spontanée. Elle est le fruit d'un siècle bouillonnant de pensées et de réflexions qui va couronner l'Humanisme apparu au XVI^{ème} siècle.

Nous sommes donc au milieu du Siècle des Lumières.

Stanislas Leszczinski règne sur notre province depuis 13 ans, à la suite d'un troc diplomatique entre le roi de France et le fils du duc Léopold, François III, qui a préféré la Toscane à la Lorraine et Vienne à Nancy.

Mais le véritable pouvoir est entre les mains de Monseigneur Antoine-Martin Chaumont de la Galaizière qui assure depuis le 18 janvier 1737 les fonctions de chancelier et de garde des sceaux du duché. Ce haut fonctionnaire français qui prépare les voies à l'annexion du duché par le royaume de France, s'est déjà rendu impopulaire. Il sera honni des Lorrains et ce ne sera vraiment pas de sa grâce si la bibliothèque publique et la Société Royale des Sciences et Belles Lettres de Nancy voient le jour. Antoine-Martin Chaumont de la Galaizière, en effet, s'est opposé à ces deux créations. A la vérité, le chancelier ne veut pas d'une Académie. Pourquoi ?

Le chancelier, garde des sceaux, avait bien conscience de l'hostilité des Lorrains au traité de Vienne (1738) et craignait qu'une académie ne devienne un foyer d'opposition… En 1750, les Lorrains semblaient résignés à l'annexion. Ce n'était qu'une illusion. J'en veux pour preuve les

déclarations de l'éphémère assemblée provinciale de 1787 qui réclame le rétablissement –je cite- « *de ces antiques Etats, souvenir d'un temps lointain où soufflait encore le vent de l'indépendance (…)* », ainsi que le cahier de doléances du bailliage de Briey qui implore sa Majesté Louis XVI en ces termes -je cite- « *c'est une injustice qu'elle rendra en nous remettant dans l'exercice des droits que nous avions en 1737* ».

Voilà pour le contexte politique général.

Qu'en est-il du contexte culturel qui est celui qui nous intéresse au premier chef ? Il est particulièrement riche. Il se situe donc au milieu du Siècle des Lumières qui marque le début d'une profonde mutation de la société. Nous n'avons pas la prétention -ni le temps- d'en brosser un vaste tableau. Nous nous contenterons d'en donner les principaux aspects. La création de notre société est, en quelque sorte, le fruit de cette mutation. Daniel Mornet, professeur honoraire à la Sorbonne, ne constate-t-il pas dans son excellent ouvrage « *La pensée française au XVIII^eme^ siècle* », je cite : « *Il y a enfin des académies. Tout le monde ne pouvait être de l'Académie française. On imagina donc, dès la fin du XVII^eme^ siècle, de fonder des académies provinciales pour verser un peu de gloire sur les savants de Dijon, Lyon, Bordeaux ou d'ailleurs. (…) A travers tout le XVIII^eme^ siècle, il se fonde de ces académies, un peu partout. (…) Elles sont célèbres dans la province et parfois leur gloire rayonne au-delà (…). Leur activité est grande* ».

Cette mutation, c'est le développement de l'instruction primaire sous l'impulsion du bas clergé qui s'efforce de poursuivre les prescriptions du concile de Trente. C'est l'abandon de la théologie et de la scolastique pour les sciences expérimentales dont le triomphe, après 1750, emplit tout le XVIII^ème^ siècle. C'est l'évolution vers une religion naturelle que l'on appellera le déisme, c'est la substitution d'une morale sociale, voire d'Etat à la morale religieuse hostile à la tolérance, c'est le changement de vocabulaire. Les libertins du XVII^ème^ siècle deviennent des philosophes. C'est l'exigence de ces mêmes philosophes qui ne croient plus que notre terre soit une vallée de larmes (le « *in hac lacrimarum valle* » du Salve Regina). On veut que l'intelligence triomphe des préjugés, que la raison triomphe de la superstition, de l'injustice, de la violence. C'est l'exploration de l'univers. C'est l'anglophilie.

Le Duc de Lorraine et de Bar n'a pas résisté à ce mouvement culturel. Stanislas est un humaniste, un lettré et un artiste. Le cardinal Mathieu qui ne semble pas porter beaucoup d'estime à notre Père fondateur, le dépeint ainsi : « *Le débonnaire Stanislas laissait tout dire et tout faire, traitant avec une égale bienveillance les Jésuites et les Philosophes, le Père Menou et Voltaire, car son cerveau semble avoir été ouvert aux idées les plus disparates comme son palais aux personnes les plus antipathiques l'une à l'autre* ».

Le dogmatisme du cardinal Mathieu heureusement a été dénoncé par l'un des membres associés de notre Compagnie. Je veux parler de Léopold Bouchot qui apprenait à nos petits écoliers de Lorraine en 1930 : « *Bien qu'on eut laissé à Stanislas un rôle très effacé, il ne resta cependant pas inactif et se rendit surtout célèbre et populaire par l'intérêt qu'il porta à tout ce qui concerne les sciences, les lettres, les beaux-arts (…) Il fonda à Nancy, en 1750, la bibliothèque publique qui fut l'origine de la Société Royale des Sciences et Belles Lettres de Nancy, devenue plus tard, l'Académie de Stanislas* ».

Mais serrons de plus près la réalité et la chronologie. En créant une bibliothèque publique et la Société Royale des Sciences et Belles Lettres, Stanislas n'a-t-il fait que succomber à une séduction intellectuelle qui flottait dans l'air du temps, ou bien s'est-il rendu compte qu'il y avait un vide à combler. On peut se poser la question devant l'affirmation soutenue par le regretté Yves Lemoigne dans « *Histoire de Lorraine* », à savoir que « *La vie intellectuelle souffre d'atonie dans les duchés et les évêchés* ». Voltaire, ce persifleur qui fréquente la Lorraine depuis 1720, n'a-t-il pas déclaré que « *Metz n'a pas de librairie mais vingt pâtisseries* ».

En tout cas, la création de l'Académie n'est pas un caprice de prince se piquant d'humanisme. Non seulement on peut penser que le projet a été mûri par Stanislas et son entourage, mais encore qu'il a fait l'objet d'un plan concerté pour abuser Monsieur Chaumont de la Galaizière !… Cependant…

L'Histoire ne va-t-elle pas un peu vite quand elle attribue à la date du 28 décembre 1750, l'acte de naissance de la Société Royale des Sciences et Belles Lettres, partant de l'Académie de Stanislas. En effet, l'édit du Roy du 28 décembre 1750, ne concerne que « *La formation d'une bibliothèque publique où chacun pourra puiser de quoi se perfectionner dans le genre d'études qu'il aura embrassé* ».

Cette belle et louable intention est assortie d'une considération destinée à endormir –si l'on nous tolère cette expression- la vigilance de l'intendant de Lorraine et Barrois. En effet, l'édit du 28 décembre 1750 explique que Stanislas a institué une bibliothèque publique « *préférant cet établissement à celui d'une Académie qui ne peut être utilement composée que de Sujets déjà en réputation par des ouvrages qui auraient mérité l'approbation du public* ». On ne peut être plus clair. Monsieur de la Galaizière a-t-il flairé le piège ? L'histoire ne le dit pas.

Le piège résidait dans la constitution, au sein de cette bibliothèque publique, d'un jury de cinq censeurs chargés d'attribuer chaque année, deux prix, le premier destiné aux Sciences, le second à la Littérature et aux Arts. Ces cinq censeurs choisis par Stanislas, étaient Monsieur de

Solignac, secrétaire de sa Majesté, le chanoine de Tervenus, l'abbé Gautier, aumônier à la Cour, le lieutenant de police Thibault, féru de Littérature et l'incontournable Père de Menoux, directeur d'une communauté apostolico-humanitaire de 10 jésuites logés dans l'hôtel des missions (construit par Héré), ennemi vigilant et acharné des idées nouvelles.

A-t-on fait une publicité souterraine à la constitution de ce jury ? C'est possible. Les cinq censeurs sont rejoints rapidement par le comte de Tressan, très en cour à Lunéville, par Mgr Poncet de la Rivière, évêque de Troyes, aumônier de Stanislas, ce qu ne l'empêchait pas de faire les doux yeux à Madame de Boufflers, par Monsieur de Choiseul, qui recevra le chapeau cardinalice en 1761, par Monsieur d'Héguerty, un colonial retraité en Lorraine.

La Société des Sciences et Belles Lettres, qui ne porte pas encore son nom, est pourtant sur ses rails. Par des instructions données en janvier 1751, Stanislas codifie en quelque sorte les activités de ce que nous avons appelé, par commodité, le jury de la bibliothèque. On joue sur les mots. Quand Montesquieu sollicite son inscription à la Société, il demande son admission à l'Académie. Stanislas lui répond –explique Christian Pfister- en remplaçant le mot Académie par celui de Société littéraire.

Nous vous ferons grâce des recommandations, des statuts, des calendriers de réunions, des affrontements, des querelles. Nous vous dirons simplement que notre Compagnie est constituée officiellement en Société Royale des Sciences et Belles Lettres de Nancy le 27 décembre 1751 par Stanislas, un an presque, jour pour jour, après la création de la bibliothèque publique qui a berné Monsieur de la Galaizière…

Le nombre et la qualité des personnages qui demandent leur affiliation, aussi bien de Lorraine que du royaume, tant religieuses que civiles et militaires, prouvent l'importance que va prendre jusqu'à la Révolution la Société Royale des Sciences et Belles Lettres de Nancy. C'est le fils de l'intendant-chancelier de Lorraine qui a succédé à son père. Ce sont, La Condamine, membre de l'Académie des Sciences et Maupertuis de l'Académie française. C'est Buffon qu'il est inutile de présenter ! C'est Fréron qui n'a jamais été piqué par un serpent au fond d'un vallon. Curieusement, Voltaire qui a écrit de belles phrases sur le règne de Léopold, n'a jamais demandé son inscription. Peut-être savait-il que le père Menoux veillait…

La mort de Stanislas en 1766, a jeté le désarroi dans la Société. Il fallait trouver un nouveau protecteur. On a dû attendre 1773 pour que Louis XV daignât se pencher sur la Compagnie et lui accorder des lettres patentes. C'est l'année où la Société, qui a poursuivi son chemin malgré la disparition de son protecteur, décerne le prix de poésie à un

modeste ecclésiastique, régent de la classe de 6ème à l'Université de Pont-à-Mousson. Il s'appelait Henri Grégoire. C'est une douzaine d'années avant que l'académie royale de Metz couronne le curé Grégoire qui a organisé une bibliothèque dans sa paroisse et un certain Maximilien de Robespierre qui ne tardera pas à faire parler de lui.

La Révolution a été fatale à la Société des Sciences et Belles Lettres de Nancy. Elle n'a pas échappé au décret de la Convention qui supprimait en 1793, les académies et les Sociétés savantes, malgré la présence dans ses rangs d'hommes partisans affirmés du changement. Je veux parler en particulier d'Etienne Mollevaut et de Joseph François Coster. Leur engagement politique, incontestablement, les a écartés. Et pourtant, ce sont eux qui ont sorti notre Compagnie des limbes où l'avaient plongée pendant près de dix ans les excès de la Révolution. A la vérité, la Société Royale des Sciences et Belles Lettres avait cessé d'être. Elle n'avait plus d'existence légale. Elle n'était plus qu'un souvenir, constate Christian Pfister dans son Histoire de Nancy.

Joseph-François Coster et Etienne Mollevaut ne sont plus guère connus que des initiés. Ils ont pourtant tenu une place considérable avant, pendant et après la Révolution à Nancy et en Lorraine. Selon le cardinal Mathieu, c'est Joseph-François Coster, par exemple, qui a rédigé le cahier de doléances du bailliage de Briey et mis le pied à l'étrier de Cyprien Adrien Duquesnoy, futur maire de Nancy, avocat au bailliage briotin.

Joseph-François Coster et Etienne Mollevaut, secondés sans aucun doute par le docteur Alexandre de Haldat, professeur à l'Ecole Centrale, ont mis en œuvre les démarches pour remettre en selle notre Compagnie, au milieu du Consulat, sous le titre distinctif de « *Société libre des Sciences, Lettres et Arts de Nancy* ». Le préfet Marquis leur a apporté toute sa sollicitude. L'abbé Grégoire, alors sénateur, sollicité par Etienne Mollevaut ne pouvait qu'approuver et concourir à la résurrection de la Société.

Ainsi reconstituée, la Société libre a été reconnaissante. Elle a élu président Etienne Mollevaut et secrétaires Joseph-François Coster et Alexandre de Haldat.

Nous avons pensé qu'il n'était pas inintéressant de faire plus ample connaissance avec Etienne Mollevaut qui, tous comptes faits, est l'un des pères refondateurs de notre Compagnie. Disons-le tout de suite, nous nous sommes inspirés d'un travail universitaire excellent et très fouillé. En effet, Monsieur André Claude, licencié ès lettres, principal du collège de Clamecy, présentait sa thèse de doctorat sur Etienne Mollevaut – le 8 décembre 1933- à la Faculté des Lettres de l'Université de Nancy.

Etienne Mollevaut –dont la famille est venue de Normandie s'installer en Lorraine, entre Commercy et Ligny en Barrois, à la fin du XVII^{ème} siècle, est né le 20 juillet 1744 à Jouy-sous-les-Côtes. Son père, étudiant à l'Université de Pont-à-Mousson, fut avocat à la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois. Mais il préféra l'office de juge seigneurial à Jouy-sous-les-Côtes en sollicitant du bon duc Léopold un brevet de distillateur d'eau de vie. Un sage !…

Etienne Mollevaut appartenait à une famille riche de neuf enfants. Comme son père, il est allé s'inscrire à la Faculté de Droit de Pont-à-Mousson. Le 14 novembre 1765, il prêtait serment devant le Cour Souveraine. Il avait 21 ans. Il entrait au Barreau de Nancy sous la houlette d'un ténor, Maître Maury. Etienne Mollevaut révèle vite ses talents et sa générosité. Rien ne le laisse indifférent, surtout pas les démêlés de la Cour Souveraine avec le roi de France après l'annexion de la Lorraine. Etienne Mollevaut poursuit son ascension sociale et professionnelle. Il reçoit le titre de banquier expéditionnaire en Cour de Rome le 12 mai 1770. Il est élu au Conseil de l'Ordre des avocats. Il sera Bâtonnier. Parallèlement, il prend pour épouse une jeune fille de Saint-Mihiel : Marie-Thérèse Bliard. Elle lui donnera dix enfants dans leurs domiciles successifs : la rue des Quatre Eglises, la rue Neuve de la Hache et la Place de l'église Saint-Sébastien.

Surviennent les notions préliminaires de la Révolution. Son patriotisme lorrain et son humanisme invitent Etienne Mollevaut à s'engager. « *Son nom est inséparable des événements qui forment le prélude de la Révolution à Nancy* » constate Monsieur André Claude dans sa thèse. Etienne Mollevaut, investi par ses confrères, milite pour le rétablissement de la Lorraine en Pays d'Etat, avec gouvernement séparé ; pour l'union des Trois Ordres qui se fera le 20 janvier 1789 ; puis pour un découpage électoral de la province, plus conforme à la répartition des populations, pour les élections aux Etats Généraux, pour le doublement de la représentation du Tiers Etat… Etienne Mollevaut siège aux côtés d'un curé, celui d'Emberménil, qui s'appelle Henri Grégoire et qui va se faire un nom dans l'Histoire de France.

Il ne faut pas cacher ici que la Lorraine, au travers de Nancy, a montré l'exemple à la France entière en réunissant dans une même volonté les trois Ordres de la Nation, avant les Etats Généraux.

Notre souhait de ne pas vous plonger dans la lassitude et l'ennui, nous interdit de suivre pas à pas Etienne Mollevaut dans tous les détails de ses activités parlementaires et universitaires, à Paris et à Nancy. Cependant, je ne peux pas passer sous silence les grandes têtes de chapitres.

Etienne Mollevaut est élu maire de Nancy le 16 novembre 1790. Ce n'est pas lui toutefois qui déboulonnera la statue de Louis XV, mais un avocat de Briey, Adrien Cyprien Duquesnoiy, député aux Etats Généraux, maire en 1792.

Etienne Mollevaut abandonne cette charge parce qu'il est élu membre du tribunal de cassation à Paris. Juridiction suprême de l'Etat, la cour de cassation ne le garde pas. Les électeurs de Nancy l'envoient siéger à la Convention, le 2 septembre 1792, alors que les nostalgiques de l'Ancien Régime livrent Briey aux troupes prussiennes, en route vers Valmy…

Là encore, il ne siège pas longtemps, car il a épousé la politique des Girondins. Il préside le groupe des douze. Etienne Mollevaut affiche ses convictions et son courage en votant contre la condamnation à mort du roi de France, « *convaincu* », dit-il « *de la parfaie inutilité de la mort de Louis* ». Il est arrêté, mais il échappe à la guillotine en s'enfuyant en Bretagne. Il disparaît pendant 22 mois. La Terreur va s'efforcer de la discréditer à Nancy comme à Paris. Elle n'y parviendra pas. Etienne Mollevaut est réintégré dans le Corps parlementaire en 1795.

Les élections de vendémiaire an IV (12 octobre 1795) le portent au Conseil des Anciens dont il devient le président, puis il est élu aux Cinq Cents pour trois ans. Le 25 décembre 1799, le Sénat, mis en place par Bonaparte, désigne les membres du Corps législatif. Il porte son choix sur Etienne Mollevaut, et un Lorrain, qui lui aussi a fait son chemin : l'abbé Henri Grégoire.

Le parcours politique de l'avocat à la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois s'arrête là. Etienne Mollevaut, chaque fois qu'il le pouvait, a défendu les intérêts lorrains comme ceux de Nancy. Il a plaidé pour le développement de l'Ecole Centrale, qui sera remplacée par un lycée. Il s'est opposé à la restitution de l'Université de Pont-à-Mousson et au transfert du chef lieu du département de la Meurthe, à Lunéville.

De retour à Nancy, Etienne Mollevaut va se consacrer à l'enseignement. Il est nommé proviseur du lycée de Nancy à sa création par arrêté du Premier Consul du 17 décembre 1803. Il est chargé de la chaire d'Histoire à la Faculté des Lettres qui n'aura qu'une existence éphémère. Le 25 décembre 1809, il est nommé recteur provisoire de l'Académie de Nancy qui comprend les départements de la Meurthe, des Vosges et de la Meuse. Parallèlement, Maître Etienne Mollevaut avait repris sa place en 1805 au Barreau de Nancy qui n'hésita pas à l'élire président du Bureau de consultation gratuite, ou Bureau de Miséricorde.

Agé de 71 ans, Maître Etienne Mollevaut a rendu son âme à Dieu le 10 janvier 1816.

La Société libre entrait ainsi dans un siècle dont la fertilité scientifique, industrielle, artistique devait lui être profitable et favoriser son expansion. En 1850, afin d'échapper aux mutations de son titre distinctif imposées par les changements de régimes politiques, la Société a décidé de s'appeler « Académie de Sanislas ».

En 1864, le 21 juin, l'Académie de Stanislas a été reconnue d'utilité publique par décret impérial.

Mesdames et Messieurs, je tiens, en conclusion de cet historique, brossé à ma manière, rendre un hommage ému aux présidents de l'Académie de Stanislas depuis mon élection en 1987 et, aujourd'hui installé dans un des trente six fauteuils que j'occupe avec infiniment de respect et d'humilité.

A Monsieur le professeur Henri Claude qui, lors de sa présidence, a bien voulu considérer ma candidature présentée par mes chers parrains aujourd'hui disparus, dont je garde en mon cœur l'admiration et le souvenir, Maître Jean Scherbeck, Monsieur le Préfet Faussemagne et Monsieur Maurice Cajelot, critique d'Art.

Monsieur le Préfet, Monsieur le Ministre Maire, mes Chers Confrères, Mesdames et Messieurs, la séance solennelle est close.